

29 sep 2011 -13:25

Appartient à [Conseil des ministres du 29 septembre 2011](#)

## Pensions

### Réforme des pensions des administrations locales affiliées à l'ONSSAPL - Deuxième lecture

#### Réforme des pensions des administrations locales affiliées à l'ONSSAPL - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi assurant un financement perenne des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales. La proposition du ministre des Pensions Michel Daerden vise à réformer le régime des administrations locales affiliées à l'ONSSAPL de telle sorte que, chaque année, les dépenses de pensions soient intégralement couvertes sans avoir de déficit. Le nouveau système mènera à long terme à un assainissement financier. Il se base sur un équilibre entre deux grands principes : la solidarité et la responsabilité. La réforme proposée repose sur un équilibre des comptes annuels par le biais d'une cotisation de base et du paiement d'une cotisation de responsabilisation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe